

L'élection de 1792

L'enjeu de cette première élection est d'élire 50 représentants dans 27 circonscriptions du Bas-Canada. La période électorale est alors d'une durée de sept semaines, soit du 24 mai au 10 juillet 1792. Comme il n'y a qu'un seul bureau de vote dans chacune des circonscriptions, l'élection peut durer quelques jours afin de permettre au plus grand nombre d'électeurs de s'y rendre.

Dans chaque circonscription, l'officier-rapporteur supervise le déroulement de l'élection jusqu'au dernier jour du vote. Il informe les électeurs du lieu et des dates de la votation et, le moment venu, enregistre le vote.

Les électeurs se présentent dans un endroit public ou dans une résidence qui sert de bureau de vote. Chacun vote publiquement et oralement, souvent en présence des personnes candidates ou de leurs partisans. Dans les circonscriptions qui ont droit à deux représentants, l'électeur exprime deux choix. Il n'y a ni liste électorale, ni bulletin de vote.

Au dernier jour du vote, l'officier-rapporteur proclame le ou les candidats élus. Cependant, une règle lui permet de mettre fin prématurément à l'élection lorsqu'une heure s'est écoulée sans qu'aucun électeur ne se soit présenté pour voter.

En 1792, les premiers députés se réunissent pour voter les lois. À l'Assemblée législative, 34 d'entre eux sont de langue française et 16 de langue anglaise. Ajoutons que les marchands (au nombre de 18), les seigneurs (15), les avocats et les notaires (8) constituent les professions les plus représentées.

Le contexte dans lequel s'exerce le parlementarisme à cette époque est donc bien différent de celui que nous connaissons aujourd'hui. C'est ce que nous allons maintenant aborder.